

de démolir l'hospice Saint-Charles, à Québec, sans avoir obtenu à cette fin un permis des autorités municipales. J'ai dit alors que je doutais fort que cette nouvelle fût exacte. Je suis maintenant en mesure de dire à l'honorable député que, selon les fonctionnaires du ministère à Québec, un permis a été obtenu pour ces travaux de démolition.

**M. Bourget:** Le ministre pourrait-il me dire quand le permis a été accordé?

**L'hon. M. Green:** Je crois que c'est avant le commencement des travaux.

### LA LOI SUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MODIFICATION TENDANT À POURVOIR À LA NOMINATION D'OFFICIERS DE JUSTICE ET DE FONCTIONNAIRES ADMINISTRATIFS, ETC.

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Rea, passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 24 février, sur le bill n° C-26, intitulé: loi tendant à modifier la loi sur les Territoires du Nord-Ouest, et présenté par l'honorable M. Hamilton (Qu'Appelle).

Les articles 1 à 5 inclusivement sont adoptés.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rea):** Quand lirons-nous ce bill pour la troisième fois?

**L'hon. M. Chevrier:** A la prochaine séance de la Chambre, s'il vous plaît.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rea):** Ce n'est pas avec l'assentiment de la Chambre.

**M. Argue:** A mon avis, tout dépend de ce que veulent faire les membres du gouvernement. Si le gouvernement veut qu'on procède à la troisième lecture...

**L'hon. M. Green:** Je pense que le Règlement est parfaitement clair. On ne peut pas procéder à la troisième lecture maintenant sans l'assentiment de la Chambre.

**L'hon. M. Hellyer:** L'honorable député qui a proposé le bill de ce côté-ci de la Chambre n'a pu s'empêcher de s'absenter pour le moment. Le gouvernement acceptera peut-être de suspendre la troisième lecture à cause de cette absence.

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Nous ne formulerons pas d'objection.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rea):** Dois-je comprendre que le gouvernement donne son assentiment?

**L'hon. M. Green:** Nous ne pouvons pas faire autrement. Il faut le consentement unanime, et il n'a pas été donné.

[L'hon. M. Green.]

**M. Argue:** Sauf erreur, c'est en comité plénier que la motion tendant à la deuxième lecture a été adoptée un jour précédent. Je puis me tromper. Si je suis dans l'erreur, alors le ministre des Travaux publics a raison, mais si la motion tendant à la deuxième lecture a été adoptée un jour précédent, alors la Chambre peut, à son gré, lire le bill pour la troisième fois.

**L'hon. M. Green:** La Chambre semble tout emmêlée dans le Règlement aujourd'hui. Il s'agit de la deuxième lecture. Je puis me tromper, mais je pense que c'est une partie de la deuxième lecture, et si la deuxième lecture se produit un certain jour, on ne peut passer à la troisième lecture le même jour sans le consentement de la Chambre.

**L'hon. M. Hellyer:** Le gouvernement peut résoudre la difficulté en laissant réserver la mesure.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rea):** Si un député le désire, il peut demander que la troisième lecture soit remise à plus tard. Je crois avoir entendu le ministre dire qu'il remettrait à plus tard la troisième lecture. Est-ce exact?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** J'ai dit de fait que si l'opposition demandait de remettre la troisième lecture jusqu'à ce que le représentant de Mackenzie-River (M. Harding) soit ici, je serais heureux d'accéder à une telle requête.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rea):** Quand le bill sera-t-il lu pour la 3<sup>e</sup> fois? A la prochaine séance de la Chambre.

### LA LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE

MODIFICATION CONCERNANT LE CONSEIL D'APPEL DES COURS MARTIALES, ETC.

**L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale)** propose la 2<sup>e</sup> lecture du bill n° C-27, tendant à modifier la loi sur la Défense nationale.

**L'hon. Paul Hellyer (Trinity):** Monsieur l'Orateur, comme d'autres bills précédents du ministère de la Défense nationale, celui-ci comporte un certain nombre de principes dont le premier est celui du maintien de l'unification des forces armées. Je crois que l'attitude de notre parti a déjà été bien précisée. Nous favorisons l'intégration méthodique et continue des services qui peuvent effectivement être intégrés en vue d'améliorer leur efficacité et d'épargner de l'argent aux contribuables.

En ce qui concerne la substitution d'un tribunal d'appel des cours martiales au Conseil d'appel des cours martiales, je crois que